

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE

19 AVRIL 2021

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Khattari EL HAIMER, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNERLEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Christel DUBOIS, Madame Aissata DIAW, Monsieur Antoine DUMON, Madame Clara BERMANN, , Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Pouvoirs donnés à : Madame Carole PHILIPPE pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Madame Aydagül SALTAN USTE pouvoir à Saïda AHAMADA DJAE, Monsieur Saadat HUSSAIN pouvoir à Florent GAVARIN, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU pouvoir à Aliou GASSAMA, Madame Louise MELOTTO pouvoir à Clara BERMANN.

Absents :

Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire, à l'Île l'Aumône - Parc des Expositions - Hall 5.

Le Maire procède à l'appel.

Le Maire demande l'observation d'une minute de silence à la mémoire d'Anne-Marie OSTYN, ancienne Conseillère Municipale.

Monsieur LAUNOIS est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 8 février 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY

1. PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS EN TERRITOIRE ÉDUCATIF - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** Le Maire à signer les conventions de partenariat pour l'Éducation Artistique et Culturelle à intervenir entre la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Ville dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif co-organisés par les services culturels de la Ville,
- **de solliciter** les recettes correspondantes auprès de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

2. PROJET NUMOOK-CONVENTION TRIPARTITE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer une convention tripartite entre l'Association Lecture Jeunesse, le Collège André Chénier et la Ville pour le projet NUMOOK, qui s'étale sur l'année scolaire 2020-2021.

3. ADAPTATION DES PERIMETRES SCOLAIRES

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** l'adaptation apportée aux périmètres des écoles publiques du premier degré, en rattachant le n°72 de la rue Porte aux Saints aux périmètres scolaires Louis-et-Auguste-Lumière pour la maternelle et Louis-et-Auguste-Lumière pour l'élémentaire.

Arrivée de Monsieur BEDIER.

4. CITÉ ÉDUCATIVE - PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** Le Maire à signer les conventions pour la participation d'intervenants extérieurs dans les établissements scolaires dans le cadre de la Cité Éducative 2020-2022.

5. PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES -DEMANDE DE SUBVENTION

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance Numérique.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention dans le cadre de ce Plan de Relance Numérique.

6. DON DE CALCULATRICES AUX ELEVES DE CM2

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'acquérir** le nombre de calculatrices en fonction du nombre d'enfants concernés en vue de les offrir aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires, primaires et école privée sous contrat,
- **de faire** don des calculatrices aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires, primaires et école privée sous contrat.

7. POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJETS 2021 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Par 30 voix POUR, 9 ne prennent pas part au vote (Monsieur Amadou DAFF, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Michel POTREL, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Christel DUBOIS, Madame Aissata DIAW), 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'accorder** aux associations les subventions au titre du Contrat de Ville 2015-2022, en réponse à l'Appel à Projets Politique de la Ville, pour la programmation 2021, selon les thématiques suivantes :

Culture :

Associations	Actions	Montants
LFM	Les ateliers Radios	4 000 €
	Etat & Civil	1 000 €
	Expression Directe	1 000 €
Collectif 12	Ateliers de pratiques artistiques	2 000 €
Le Chaplin	Art, espace public et lien social	3 500 €
	Vacances créatives et week-end découvertes	3 000 €
Jeunesse sans Frontière	Théâtre Citoyenneté	1 000 €

Sport :

Associations	Actions	Montants
Taekwondo Val de Seine	Ecole du Taekwondo	2 000 €

Mantes Muay Thai Club	Sport et Citoyenneté	1 500 €
Sport Attitude 78	animations sportives	1 800 €
FC Mantois	Pratique sportive	24 000 €
GUT ASSO	Animation et sport	1 000 €
ASM	Fête le Mur	800 €
	Sport en Seine Hors VVV	8 000 €
	Sport en Seine VVV	8 000 €

Education :

Associations	Actions	Montants
Mantes Espérances Banlieues	Cap vers une co-éducation réussie	2 000 €
Eveil Mat'Ins	Ateliers de sociabilisation	3 000 €
Sigma F	Objectif BAC	1 000 €
	Sigma Up	4 000 €
E.I.A.P.I.C	Parcours d'Excellence	1 000 €
	Sur les chemins de la citoyenneté	2 000 €
	S'informer pour mieux s'orienter	700 €
	Conduite de projet	1 000 €
	Ateliers numériques	800 €
Witech	Wicode	1 000 €
LFM	Web Radio dans les collèges	1 000 €

Prévention tranquillité :

Associations	Actions	Montants
Collectif Mantais de Médiation	Coordination Médiation sociale et Correspondant de Nuit dans le Val Fourré	37 000 €

Parentalité :

Associations	Actions	Montants
Collectif des Femmes des Garennes	BAOBAB	2 500 €
E.I.A.P.I.C	Et si on jouait ?	1 000 €
S.S.A.A.D	Médiation sociale et scolaire	1 000 €
K.J.P.F.	Education parentale	1 500 €

Lien social :

Associations	Actions	Montants
CHPM	Médiation/Environnement	1 500 €
Work/In Girl	Valorisation de la Femme	2 000 €
K.J.P.F	Médiation sociale	1 000 €
C.I.D.F.F	Accès aux droits et accompagnement aux démarches administratives	1 940 €

Insertion :

Associations	Actions	Montants
Le Chaplin	Apprentissage du Français par la pratique culturelle	2 500 €
La Croix Rouge Française	Alphabétisation	1 000 €
S.S.A.A.D	Projet intégré ASL Pré-Emploi	1 500 €
	Découverte et familiarisation informatique	500 €
A.R.O.A	appui méthodologique aux habitants pour développer leur autonomie	1 500 €
K.J.P.F	ASL Autonomie et Pré-Emploi	1 500 €

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir ainsi que tout document afférent.

8. FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - APPEL A PROJETS 2021

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter le financement de 20 700 euros pour le poste de travailleur social au commissariat, à signer tous les documents y afférents et à procéder à la validation dématérialisée des appels à projets.

9. QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer les programmes d'actions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des bailleurs du quartier prioritaire en politique de la ville, ainsi que tous les documents afférents.

Arrivée de Monsieur KOLOLO YAMFU.

10. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN - ENTREE DE VILLE SULLY

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de constater**, au vu du procès-verbal en date du 6 avril 2021 établi par huissier de justice, la désaffectation de la parcelle AR 1395p02 d'une superficie de 1 080 m²,
- **de prononcer** son déclassement hors du domaine public.

Sortie de Monsieur GONNOT.

11. CREATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU COMMERCE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Ville conformément au règlement en annexe de la présente délibération,
- **d'approuver** le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

12. DISPOSITIF DE SOUTIEN AU COMMERCE - ATTRIBUTION DES AIDES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DES YVELINES

Par 41 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Dominique TONNENX)

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'un financement à hauteur de 987 431,72 euros au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération,
- **d'approuver** la création d'un budget de 987 431,72 euros pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal pour un montant de 987 431,72 euros,
- **d'inscrire** les crédits au prochain budget supplémentaire,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

Retour de Monsieur GONNOT.

13. DSIL PART EXCEPTIONNELLE 2021 - SOUTIEN A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'opération de rénovation thermique et d'efficacité énergétique du centre technique municipal et de l'espace culturel Georges Brassens dont la dépense est inscrite au budget principal de la Ville sur l'exercice 2021,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention 66 360 euros pour l'opération de rénovation thermique et d'efficacité énergétique du centre technique municipal et de l'espace culturel Georges Brassens, au titre de la DSIL « Part Exceptionnelle » sur l'enveloppe 2021, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour le financement de l'ensemble de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

14. PRIOR'YVELINES VOLET RÉNOVATION URBAINE - ADOPTION DE LA CONVENTION

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** la convention particulière portant sur le volet rénovation urbaine du dispositif départemental Prior'Yvelines relatif au projet de rénovation urbaine du Val Fourré à Mantes-la-Jolie et ses éventuels avenants,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents

Sortie de Monsieur BEDIER.

15. APPEL A PROJETS POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale, des actions de préservation et de restauration de milieux et d'engager la démarche de concertation et de sensibilisation à l'environnement sur l'île l'Aumône,
- **d'autoriser** le Maire à participer au budget participatif écologique en proposant le programme d'actions de préservation et de restauration de milieux, réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, concertation et sensibilisation à l'environnement sur l'île l'Aumône,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention totale de 154 500 euros auprès du Conseil Régional d'Île-de-France au titre du dispositif de « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » et du budget participatif écologique, pour ce programme global d'actions,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Sortie de Monsieur EL HAIMER.

16. APPEL A PROJETS ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Par 37 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur le secteur de l'île l'Aumône,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 12 500 euros auprès de l'Office Français de la Biodiversité au titre de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité communale 2021 » pour la réalisation de cette mission,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

17. STATIONNEMENT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'approuver** le recours à une nouvelle convention de gestion pour assurer, jusqu'à son terme, soit entre le 27 janvier et le 2 juin 2021 minuit, l'exécution du contrat de délégation du service public de stationnement, conclu avec la société VINCI PARK CGST, devenue INDIGO,

- **d'autoriser** le Maire, à signer la convention de gestion susvisée avec la CU GPSEO.

Retour de Monsieur EL HAIMER.

18. CONCESSION DE L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT ET DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE - APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT

Par 37 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de désigner**, au nom et pour le compte du groupement d'autorités concédantes constitué en l'espèce, la société INTERPARKING, comme concessionnaire du service de stationnement sur et hors voirie,
- **d'approuver** la convention de concession de service, d'une durée de quatre (4) ans et vingt-huit (28) jours, portant sur la gestion de ce dernier,
- **d'autoriser** le Maire, es-qualité de coordonnateur du groupement considéré, à signer ladite convention avec la société INTERPARKING.

19. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Par 37 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget Principal.

Retour de Monsieur BEDIER.

Sortie de Monsieur COGNET.

Sortie de Madame BERMANN (pouvoir de Madame MELOTTO).

20. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Par 35 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	BP 2020	Compte administratif 2020
Recettes	77 514 381,37	68 819 475,28
Dépenses	77 514 381,37	56 518 727,38
Résultat de l'exercice 2020		12 300 747,90
Résultat antérieur reporté		8 103 458,47
Résultat cumulé au 31/12/2020		20 404 206,37

Section d'investissement	BP 2020 (yc reports)	Compte administratif 2020	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	34 285 383,08	19 570 868,85	4 240 406,04	23 811 274,89
Dépenses	34 285 383,08	17 351 540,83	6 225 339,74	23 576 880,57
Résultat de l'exercice 2020		2 219 328,02	1 984 933,70	234 394,32
Résultat antérieur reporté		73 765,10	-	73 765,10
Résultat cumulé au 31/12/2020		2 293 093,12		308 159,42

Retour de Monsieur COGNET.

Retour de Madame BERMANN (pouvoir de Madame MELOTTO).

21. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal de la manière suivante :

- 10 404 206,37 euros à la section de fonctionnement.
- 10 000 000 euros à la section d'investissement.

22. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la ZAC des Bords de Seine.

Sortie de Monsieur COGNET.

23. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 37 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2020	Compte administratif 2020
Recettes	-	-
Dépenses	-	-
Résultat de l'exercice 2020		
Résultat antérieur reporté		576 486,99
Résultat cumulé au 31/12/2020		576 486,99

Section d'investissement	Budget 2020	Compte administratif 2020	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020				
Résultat antérieur reporté				
Résultat cumulé au 31/12/2020				

Retour de Monsieur COGNET.

24. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget de la ZAC des Bords de Seine de la manière suivante :

- 576 486,99 euros à la section de fonctionnement.

25. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2020

Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de prendre acte** du bilan 2020 des acquisitions et cessions immobilières.

26. APPROBATION DE LA FIXATION DE LA COMPOSANTE DE NEUTRALISATION FISCALE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A COMPTER DE 2017

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** la composante de neutralisation fiscale des attributions de compensation pour Mantes-la-Jolie fixées par délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021 :

Communes	Attributions de compensation historiques héritées des anciens EPCI (ACH)	Attribution de compensation de neutralisation fiscale (ACNF) plafonnée à +/-15%	ACH + ACNF
ACHERES	4 005 180,00	469 032,00	4 474 212,00
ALLUETS LE ROI (LES)	216 629,00	-32 494,35	184 134,65
ANDRESY	-276 624,00	-41 493,60	-318 117,60
ARNOUVILLE LES MANTES	591,00	88,65	679,65
AUBERGENVILLE	3 198 392,00	232 092,00	3 430 484,00
AUFFREVILLE BRASSEUIL	-20 557,00	3 083,55	-17 473,45
AULNAY SUR MAULDRE	167 349,00	25 102,35	192 451,35
BOINVILLE EN MANTOIS	627 825,00	11 405,00	639 230,00
BOUAFLE	264 131,00	7 543,00	271 674,00
BREUIL BOIS ROBERT	-9 792,00	1 468,80	-8 323,20
BRUEIL-en-VEXIN	97 578,00	9 718,00	107 296,00
BUCHELAY	711 832,00	61 818,00	773 650,00
CARRIERES-sous-POISSY	3 009 983,00	-451 497,45	2 558 485,55
CHANTELOUP LES VIGNES	183 442,00	-27 516,30	155 925,70
CHAPET	-5 366,00	-804,90	-6 170,90
CONFLANS SAINTE HONORINE	10 827 431,00	811 260,00	11 638 691,00
DROCOURT	4 280,00	642,00	4 922,00
ECQUEVILLY	911 100,00	11 598,00	922 698,00
EPONE	2 578 698,00	185 886,00	2 764 584,00
EVEQUEMONT	215 875,00	2 025,00	217 900,00
FALAISE (LA)	63 328,00	9 499,20	72 827,20
FAVRIEUX	17 003,00	2 550,45	19 553,45
FLACOURT	13 703,00	2 055,45	15 758,45
FLINS SUR SEINE	1 598 670,00	-91 156,00	1 507 514,00
FOLLAINVILLE DENNEMONT	346 521,00	49 097,00	395 618,00
FONTENAY MAUVOISIN	149 557,00	14 121,00	163 678,00
FONTENAY-SAINT-PERE	97 725,00	14 658,75	112 383,75
GAILLON SUR MONTCIENT	111 895,00	4 816,00	116 711,00
GARGENVILLE	1 590 291,00	160 039,00	1 750 330,00
GOUSSONVILLE	150 633,00	21 030,00	171 663,00
GUERNES	74 685,00	11 202,75	85 887,75
GUERVILLE	820 364,00	57 436,00	877 800,00
GUITRANCOURT	0,00	0,00	0,00
HARDRICOURT	765 433,00	4 248,00	769 681,00
HARGEVILLE	49 362,00	7 404,30	56 766,30
ISSOU	0,00	0,00	0,00
JAMBVILLE	-24 390,00	3 658,50	-20 731,50
JOUY MAUVOISIN	29 067,00	4 360,05	33 427,05
JUMEAUVILLE	40 306,00	6 045,90	46 351,90
JUZIERS	576 019,00	20 563,00	596 582,00
LAINVILLE EN VEXIN	134 497,00	9 899,00	144 396,00
LIMAY	0,00	0,00	0,00
MAGNANVILLE	342 147,00	51 322,05	393 469,05
MANTES-la-JOLIE	3 555 063,00	533 259,45	4 088 322,45
MANTES-la-VILLE	2 653 014,00	338 275,00	2 991 289,00
MEDAN	222 691,00	-33 403,65	189 287,35
MERICOURT	3 335,00	500,25	3 835,25
MEULAN-en-Yvelines	-746 438,00	29 572,00	-716 866,00
MEZIERES-sur-SEINE	855 854,00	103 972,00	959 826,00
MEZY SUR SEINE	-33 478,00	5 021,70	-28 456,30
MONTALET-le-BOIS	34 953,00	3 980,00	38 933,00
MORAINVILLIERS	501 340,00	-75 201,00	426 139,00
MOUSSEAUX SUR SEINE	40 504,00	6 075,60	46 579,60
MUREAUX (LES)	12 034 652,00	-120 623,00	11 914 029,00
NEZEL	10 312,00	1 546,80	11 858,80
OINVILLE-sur-MONTCIENT	8 679,00	1 301,85	9 980,85
ORGEVAL	2 702 813,00	-405 421,95	2 297 391,05
PERDREAUVILLE	78 036,00	11 705,40	89 741,40
POISSY	17 967 774,00	790 967,00	18 758 741,00
PORCHEVILLE	3 102 616,00	60 875,00	3 163 491,00
ROLLEBOISE	3 594,00	539,10	4 133,10
ROSNY-sur-SEINE	204 705,00	30 705,75	235 410,75
SAILLY	-12 342,00	1 851,30	-10 490,70
SAINT MARTIN-la-GARENNE	195 729,00	29 359,35	225 088,35
SOINDRES	39 414,00	5 912,10	45 326,10
TERTRE SAINT DENIS (LE)	13 219,00	1 982,85	15 201,85
TESSANCOURT-sur-AUBETTE	86 261,00	5 202,00	91 463,00
TRIEL SUR SEINE	-393 370,00	-59 005,50	-452 375,50
VAUX-sur-SEINE	-70 281,00	10 542,15	-59 738,85
VERNEUIL SUR SEINE	-576 600,00	-86 490,00	-663 090,00
VERNOUILLET	1 218 281,00	-182 742,15	1 035 538,85
VERT	72 892,00	10 933,80	83 825,80
VILLENES-sur-SEINE	1 136 948,00	-170 542,20	966 405,80
TOTAL	78 564 963,00	2 492 457,15	81 057 420,15

27. ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2021

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** les attributions de compensation provisoires 2021 pour Mantes-la-Jolie fixées par délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021 :

Communes	AC provisoires 2021 fonctionnement	AC provisoires 2021 investissement	AC provisoires 2021
ACHERES	2 651 904,77	-519 318,03	2 132 586,74
ALLUETS LE ROI (LES)	112 317,63	12 589,58	124 907,21
ANDRESY	-919 755,21	-366 167,77	-1 285 922,98
ARNOUVILLE LES MANTES	-42 747,68	2 336,36	-40 411,32
AUBERGENVILLE	6 934 272,97	-457 376,47	6 476 896,50
AUFFREVILLE BRASSEUIL	-36 376,72	-1 644,05	-38 020,77
AULNAY SUR MAULDRE	287 130,63	-9 062,95	278 067,68
BOINVILLE EN MANTOIS	618 772,54	-5 238,80	613 533,74
BOUAFLE	422 896,44	190,21	423 086,65
BREUIL BOIS ROBERT	-40 301,75	5 541,60	-34 760,15
BRUEIL-en-VEXIN	162 711,70	11 120,94	173 832,64
BUCHELAY	714 340,34	-87 251,95	627 088,39
CARRIERES-sous-POISSY	2 517 922,39	-33 125,39	2 484 797,00
CHANTELOUP LES VIGNES	555 614,59	-188 442,18	367 172,41
CHAPET	-17 185,82	25 223,00	8 037,18
CONFLANS SAINTE HONORINE	7 700 774,78	-1 223 619,60	6 477 155,18
DROCOURT	-22 404,68	614,09	-21 790,59
ECQUEVILLY	825 199,50	-50 218,32	774 981,18
EPONE	2 393 565,87	-244 621,30	2 148 944,57
EVEQUEMONT	165 584,59	-1 750,68	163 833,91
FALAISE (LA)	43 984,52	-7 906,79	36 077,73
FAVRIEUX	10 906,90	3 922,17	14 829,07
FLACOURT	7 122,22	-4 054,61	3 067,61
FLINS SUR SEINE	1 330 818,31	-6 781,88	1 324 036,43
FOLLAINVILLE DENNEMONT	301 610,96	-24 151,84	277 459,12
FONTENAY MAUVOISIN	137 830,55	4 845,46	142 676,01
FONTENAY-SAINT-PERE	66 697,35	-11 432,62	55 264,73
GAILLON SUR MONTCIENT	76 241,40	382,76	76 624,16
GARGENVILLE	1 348 547,61	-286 164,52	1 062 383,09
GOUSSONVILLE	145 404,57	1 687,17	147 091,74
GUERNES	33 511,02	-3 606,73	29 904,29
GUERVILLE	766 634,77	-77 745,59	688 889,18
GUITRANCOURT	233 366,08	-7 205,90	226 160,18
HARDRICOURT	691 018,65	-1 566,84	689 451,81
HARGEVILLE	46 040,00	2 333,99	48 373,99
ISSOU	522 229,38	-138 291,52	383 937,86
JAMBVILLE	33 211,42	-4 216,75	28 994,67
JOUY MAUVOISIN	11 988,98	8 464,30	20 453,28
JUMEAUVILLE	14 286,59	-7 012,86	7 273,73
JUZIERS	476 936,10	-81 891,96	395 044,14
LAINVILLE EN VEXIN	97 494,19	149,67	97 643,86
LIMAY	4 079 607,57	-522 990,73	3 556 616,84
MAGNANVILLE	89 224,20	-236 717,57	-147 493,37
MANTES-la-JOLIE	1 216 212,61	-1 198 818,45	17 394,16
MANTES-la-VILLE	1 680 996,61	-683 233,47	997 763,14
MEDAN	162 857,63	3 312,87	166 170,50
MERICOURT	-21 338,45	-3 686,63	-25 025,08
MEULAN-en-YVELINES	467 625,62	-126 385,00	341 240,62
MEZIERES-sur-SEINE	781 518,37	-59 861,15	721 657,22
MEZY SUR SEINE	16 528,76	6 032,25	22 561,01
MONTALET-la-BOIS	14 131,79	-864,58	13 267,21
MORAINVILLIERS	176 918,85	21 813,88	198 732,73
MOUSSEAUX SUR SEINE	10 810,71	-946,18	9 864,53
MUREAUX (LES)	9 089 249,43	-386 892,71	8 702 356,72
NEZEL	231 617,61	124,76	231 742,37
OINVILLE-sur-MONTCIENT	-2 141,20	6 078,00	3 936,80
ORGEVAL	2 034 065,59	-237 234,76	1 796 830,83
PERDREAUVILLE	57 441,24	3 268,39	60 709,63
POISSY	13 773 090,71	-712 546,26	13 060 544,45
PORCHEVILLE	2 672 953,23	-101 863,66	2 571 089,57
ROLLEBOISE	-7 383,16	290,84	-7 092,32
ROSNY-sur-SEINE	-112 571,94	-274 803,71	-387 375,65
SAILLY	-32 753,30	-5 454,34	-38 207,64
SAINTE MARTIN-la-GARENNE	169 702,54	-15 924,69	153 777,85
SOINDRES	11 036,91	6 195,15	17 232,06
TERTRE SAINT DENIS (LE)	4 725,87	-1 821,45	2 904,42
TESSANCOURT-sur-AUBETTE	155 830,04	11 888,01	167 718,05
TRIEL SUR SEINE	-631 340,06	-511 517,12	-1 142 857,18
VAUX-sur-SEINE	132 092,48	20 260,64	152 353,12
VERNEUIL SUR SEINE	-1 410 970,33	-343 076,05	-1 754 046,38
VERNOUILLET	962 923,24	-397 643,38	565 279,86
VERT	58 482,97	-1 710,86	56 772,11
VILLENES-sur-SEINE	661 588,60	-42 375,72	619 212,88
TOTAL	67 872 853,19	-9 557 570,28	58 315 282,91

28. CRISE SANITAIRE COVID 19 - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à demander au trésorier payeur le remboursement aux familles des montants des prestations qui n'ont pu être réalisées, par voie de certificat administratif et selon une liste établie des familles qui lui sera transmise, pour un montant total de 20 475,12 euros.

29. TABLEAU DES EFFECTIFS

Par 39 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **de créer** l'emploi à temps complet de « **Gestionnaire administratif et financier** » au sein de la Résidence Autonomie Henri Clérisse, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs territoriaux,

- **de créer** l'emploi à temps complet de **Chargé de mission « contrôle de gestion »**, à temps complet, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A,

- **de créer** l'emploi à temps complet de **Chargé de mission « fiscalité et dette »**, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A,

- **d'autoriser** le recrutement sur le poste de **Chef de projet « démarche qualité »**, d'un candidat contractuel relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- **d'autoriser** le recrutement sur le poste de « **Responsable de centre de vie sociale** », d'un candidat contractuel relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- **de modifier** le tableau des effectifs,

- **de préciser** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

30. INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Par 39 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **de préciser** la liste des emplois ouvrant droit aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) au sein de la collectivité, présentée en annexe de la délibération.

31. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNUEL 2020

Par 38 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **de donner acte** de la communication du rapport annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, au titre de l'année 2020.

32. CENTRE-VILLE RETROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE - SIS 11bis PLACE DU MARCHÉ AU BLÉ - APPEL A CANDIDATURES

Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à lancer un appel à candidatures en vue de la rétrocession du fonds de commerce et du droit au bail relatif au bien sis 11 Bis Place du Marché au Blé,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

33. QUARTIER DES MUSICIENS - PRISE A BAIL D'UN LOCAL COMMUNAL A VOCATION COMMERCIALE- SIS 13 BOULEVARD SULLY - APPEL A CANDIDATURES

Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à lancer un appel à candidatures en vue de la signature d'un bail commercial pour l'exploitation du local situé 13 bd Sully,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

34. COMMERCIALISATION DE L'OFFRE DU SERVICE PATRIMOINE ET TOURISME - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET LA VILLE

Par 39 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat permettant la commercialisation de l'offre du service Patrimoine et Tourisme et du Musée de l'Hôtel-Dieu par l'Office de Tourisme Intercommunal Grand Paris Seine et Oise.

**35. SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE MANTES MAULE SEPTEUIL
MODIFICATION DES STATUTS**

Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'émettre** un avis favorable sur le contenu des nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Transport Scolaire MANTES MAULES SEPTEUIL.

Sortie de Monsieur EL HAIMER.

**36. DEMANDE D'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A UN ELU DE
LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE**

Par 37 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'accorder** le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Khattari EL HAIMER dans le cadre des poursuites engagées à son encontre pour couvrir les frais de procédure et dans les conditions ci-avant décrites et exposées,

- **de fixer** les modalités de mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Monsieur Khattari EL HAIMER comme suit : les frais de procédure judiciaire afférents aux poursuites dont fait l'objet le Premier Adjoint sont entièrement pris en charge par la Ville qui sollicite son assureur afin que soit mise en œuvre la garantie « frais de protection » qu'elle a contractée,

- **d'autoriser et de mandater** Monsieur le Maire à l'effet de signer tous actes, d'effectuer toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment quant aux actes relevant des mesures de soutien et de prévention aux poursuites engagées.

Retour de Monsieur EL HAIMER.

37. REMISES GRACIEUSES ACCORDÉES AU COMPTABLE PUBLIC

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de donner** un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la totalité des montants pour lesquels le comptable public est constitué débiteur envers la Ville, soit 9 108,37 euros pour Monsieur Georges CASU et 2 081 euros pour Monsieur Alain SCHAEFFER.

38. PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE ET DE LA REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LE CONTROLE DE LA GESTION DES MARCHES FORAINS POUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

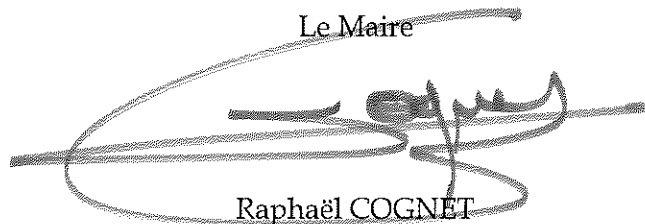
- **de prendre** acte de la communication à l'Assemblée délibérante du rapport d'observations définitives de la CRC Ile-de-France sur la gestion des marchés forains de la Ville concernant les exercices 2014 et suivants accompagné de la réponse écrite du Maire communiquée à la Chambre, tels qu'annexés à la présente délibération,

- **de débattre** sur le rapport d'observations définitives de la CRC Ile-de-France sur la gestion des marchés forains de la Ville concernant les exercices 2014 et suivants ainsi que sur la réponse écrite du Maire communiquée à la Chambre,

- **de prendre** acte de la tenue du débat portant sur le rapport d'observations définitives de la CRC Ile-de-France sur la gestion des marchés forains de la Ville concernant les exercices 2014 et suivants et de la réponse écrite du Maire.

Le Maire lève la séance à 21h40, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le lundi 12 juillet 2021.

Le Maire



Raphaël COGNET